

Administration d'Immeubles R. PAUTET

LES ORMES 86 TER AVENUE JEAN JAURES

69800 SAINT PRIEST

Tél : 04.78.20.41.41 Tél : 04.78.20.04.20

Régie-Syndic-Courtage assurance

locations@regiepautet.fr

HONORAIRES D'ADMINISTRATEURS D'IMMEUBLES LOCATIFS

Valeur au 1/01/2019 – tva 20%

1/ A TOUS LES PROPRIETAIRES :

LOGEMENTS ET COMMERCES	5.5% + TVA 20.00% par an du quittancement
GARAGES PARKINGS	80.00 € TTC par an

Pour les clients locatifs dans les copropriétés par la Régie PAUTET.

	HT	TTC
Frais fixes de déclarations fiscales	44.17 €	53.00 €
Dossier ANAH locations – honoraires	75.00 €	90.00 €
Dossier de commission des rapports locatifs	75.00 €	90.00 €
Déclarations de TVA	75.00 €	90.00 €

Amiante	selon facture du prestataire
Saturnisme – Plomb	selon facture du prestataire
Termites	selon facture du prestataire
Honoraires sur travaux de rénovation :	à négocier selon dossier travaux.

2/ BAUX D'HABITATION :

HONORAIRES PART LOCATRAIRE :

Organisation des visites, construction du dossier, rédaction du bail :	
● Zone très tendue plafond du m2 habitable	12.00 € TTC.
● Zone tendue plafond du m2 habitable	10.00 € TTC.
● Autres zones plafond du m2 habitable	8.00 € TTC.

<u>Etat des lieux d'entrée :</u>	● Maximum 3 € TTC / m2
<u>Avenants aux baux :</u>	● 120.00 € H.T
	soit : 150.00 € TTC

HONORAIRES PART PROPRIETAIRE :

Organisation des visites, construction du dossier, rédaction du bail :	
● Zone très tendue plafond du m2 habitable	12.00 € TTC.
● Zone tendue plafond du m2 habitable	10.00 € TTC.
● Autres zones plafond du m2 habitable	8.00 € TTC.
Entremise :	● Maximum 90 % du loyer mensuel HC
Etat des lieux s'entrée et de sortie :	● Maximum 3 € TTC / m2.

3/ BAUX DE GARAGES, BOX, PARKINGS.

Honoraires de rédaction et d'établissement de bail à la charge du locataire : 54.17 € HT 65.00 TTC

4/ BAUX PROFESSIONNELS, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS OU ARTISANALS à la charge du locataire.

Honoraires de rédaction et établissement des baux. ● 1 mois de loyer + TVA en cours.

Honoraires de rédaction et établissement d'actes S.S.P, Subrogation, Avenant: 500.00 € HT soit 600.00 € TTC

Frais d'établissement d'état des lieux et métrés ● selon facture du prestataire

5/ AUTRES FRAIS :

Frais sur chèque sans provision ou prélèvement rejeté ● Refacturation des tarifs bancaires.

Honoraires pour photocopie bail ● 0.20 cts la page.

Le Président
Olivier PAUTET